



VILLE DE DANVILLE

---

**AVIS PUBLIC**  
**CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT 2024-09**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 148-2015 ET SES AMENDEMENTS**

---

À toutes les personnes intéressées par le projet de règlement 2024-09 modifiant le règlement de lotissement 148-2015 et ses amendements, avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière de la Ville de Danville, que le conseil municipal a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 12 août 2024, le projet de règlement suivant :

**PROJET DE RÈGLEMENT 2024-09**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 148-2015 ET SES AMENDEMENTS**

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de lotissement 148-2015 et ses amendements afin d'abroger l'article 5.3.7 intitulé « Terrain situé partiellement en zone « rurale » ayant pour effet d'établir des conditions de superficies résiduelles minimales à conserver autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone agricole lors d'un morcellement d'un terrain situé dans une zone rurale et partiellement dans la zone agricole.

À cet effet, une assemblée de consultation publique se tiendra au 150, rue Water, Danville, le 9 septembre 2024 à 18h30.

Au cours de celle-ci, la mairesse ou un autre membre du conseil désigné par celle-ci, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement concerne l'ensemble du territoire de la municipalité pour les situations expliquées plus haut.

Une copie du projet de règlement peut être consultée au bureau municipal sis au 150, rue Water à Danville, de même que sur le site web de la municipalité.

**Donné à Danville, ce 03 septembre 2024.**

---

**Marie-Pier Dupuis, DMA, CRHA**  
**Directrice générale et greffière**